



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 17/04/24
ID : 048-200069151-20240404-DELIB_2024064_1-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures

Date de Convocation 21 mars 2024

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 04 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIERE pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Flore THEROND, Jean WILKIN pouvoir à François ROUYEYROL,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 23	
Votants : 29	
Pour : 29	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2024-064 - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU ROCHEFORT

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes, dont le siège administratif est basé à Florac-Trois-Rivières, est actuellement locataire de trois immeubles différents pour héberger ses services sur les communes de Florac-Trois-Rivières et de Gorges-Du-Tarn-Causse, ce qui engendre des charges importantes pour la collectivité, alors que ces sites ne sont pas totalement adaptés, ni aux normes ;

CONSIDÉRANT le travail partenarial conduit avec le CAUE de la Lozère pour la réalisation d'une étude sur la requalification de l'hôtel du Rochefort à Florac-Trois-Rivières, en siège communautaire ;

CONSIDÉRANT le rendu de cette étude en Bureau communautaire du 20 mai 2021 et lors de la Conférence des Maires du 27 mai 2021 ;

VU la délibération n°2021-110 en date du 3 juin 2021 portant validation du projet de création de nouveaux locaux communautaires, selon cette même orientation, pour réunir l'ensemble des services communautaires, dans l'ancien hôtel du Rochefort ;

VU la délibération n° 2021-142 en date du 9 septembre 2021 portant attribution de la maîtrise d'œuvre de cette opération au groupement HSB - IB2M et ECO BATIMENT ;

VU la délibération n°2021-198 en date du 9 décembre 2021 portant validation de l'APS dans l'attente de l'examen par les commissions travaux de la Communauté de communes et de la commune de Florac du transfert ou non de la Maison France services ;

VU la délibération n°2022-063 en date du 24 mars 2022 validant l'APS n°2 de la requalification de l'ancien hôtel du Rochefort ;

VU la délibération n°2022-108 en date du 30 juin 2022 portant validation de l'APD et décision du lancement de la consultation des entreprises de travaux en procédure adaptée ;

VU la délibération n°2022-109 en date du 30 juin 2022 portant validation du plan de financement de cette opération et sollicitant les subventions auprès des différents financeurs ;

VU la délibération n°2022-165 en date du 8 décembre 2022 portant validation des marchés de travaux aux entreprises,

CONSIDÉRANT l'ordre de service de démarrage de la période de travaux en date du 9 janvier 2023, pour une durée de 18 mois, soit une fin théorique des travaux au 9 juillet 2024,

CONSIDÉRANT les adaptations nécessaires en cours de chantier ; à savoir qui génèrent des travaux en plus et en moins :

- Lot 2 : ajustements de dimensionnement de fourreaux.
- Lot 8 : suppression du plancher technique dans la salle du conseil et plus-value pour des portes sur mesure au R+2
- Lot 9 : habillage de poutres au niveau Direction et coffre dans la salle du Conseil
- Lot 11 : ragréage et carrelage des dégagements du sous-sol, modification de la dimension des faïences, suppression de ragréage au R+1 et R+2,
- Lot 12 : ragréage et pose de sol souple dans la salle d'activité

CONSIDÉRANT les devis proposés par les entreprises se rapportant à ces modifications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'accepter les travaux en plus-value et en moins-value, pour un montant total de - **6.287,71 € HT**, sur un montant global de travaux de 2.775.123,18 € HT, soit - 0,23 %, ce qui porte une évolution du marché des travaux tous avenants confondus à + 1,56 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants suivants avec les entreprises :

Lots	Titulaires	Montant du marché initial en € HT	Montant avenant	Montant après avenants en € HT	% avenant
2 VRD	ETS Chapelle	146.032,50 €	- 415,00 €	150 702,30 €	0%
8 Menuiseries intérieures	Gély	181.202,88 €	-13.177,00 €	168.025,88 €	- 7,27%
9 Doublages	Lozère Isolation	247.452,10 €	+3.161,00 €	241.630,70 €	+ 1%

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 17/4/24
 ID : 048-200069151-20240404-DELIB_2024064_1-DE

11 Carrelages	MF Carrelages	63.571,85 €	+ 424,83 €	60.202,50 €	-1,7%
12 Sols	CG Sols	75.688,84 €	+ 3.718,46 €	91.842,60 €	+5%
TOTAL MARCHÉS		2.775.123,18 €	- 6 287,71 €	2.818.595,23 €	-0,23 %

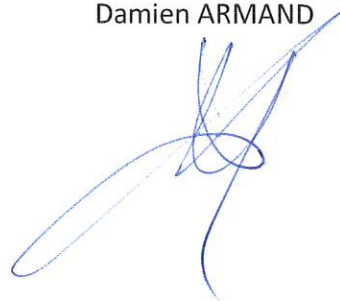
ANNEXE lesdits avenants à la présente délibération

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal communautaire.

Le Président,
 Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
 Damien ARMAND



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.